



Compte rendu Comité de Pilotage Natura 2000 20 septembre 2023 – Mairie de Saint Jouan des Guérets

Liste des personnes présentes (par ordre alphabétique) :

Pierre-Jean	BERTHELOT	DREAL
David	BOIXIERE	Maire Pleudihen sur Rance VP Dinan Agglomération
Florian	BOUCART	EDF
Vincent	BOUCHE	CŒUR Emeraude
Pierre	BROSSIER	CNPF Bretagne
Philippe	BRUGNOT	Sous-préfet Saint Malo
Julien	CHATREAUX	sous-préfecture Dinan
Jean Paul	CLEMENT	sous-préfecture Saint Malo
Jean Malo	CORNEE	Maire La Ville ès Nonais
Gilles	DUPONT	Bretagne Vivante
Guillaume	DUTHION	Service ENS - Département 35
Olivier	ESTIENNE	Ajoint Plouer sur Rance
Marie France	FERRET	Maire Saint Jouan des Guerets
Jean Paul	GAINCHE	Maire Langrolay sur Rance
Alain	GUEGUEN	sous-préfecture Saint Malo
Sébastien	JIGOREL	DDTM 35
Gaël	KERVAREC	EPTB Rance
Michel	LACOMBE	adjoint La Richardais
Thibaud	LADON	DDTM 35
François	LANG	Animateur N2000 "Rance"
Ophélie	LE CLOIREC	DREAL
Fredéric	MABBOUX	Conseiller délégué Pleurtuit
Jean François	MORDREL	Rance Environnement
Philippe	MOURET	Rance Environnement
Louis	PENHOUET	UNAN Manche
Jean Francis	RICHEUX	Maire Saint Père Marc en Poulet VP Saint Malo Agglomération
Cyril	ROUAULT	Conseil Régional Bretagne
Françoise	VAN DIEN	Rance Environnement

Liste des structures excusées :

Mairie de La Vicomté sur Rance
Mairie de Saint Samson sur Rance
Mairie de Taden
Mairie de Dinan
Mairie de Saint Helen
Conseil départemental d'Ille & Vilaine
Association des Cavaliers extérieurs des Côtes d'Armor
Fédération de Chasse des Côtes d'Armor
Comité des Associations de plaisanciers des Côtes d'Armor
Comité des Pêches et des Elevages marins d'Ille & Vilaine
Association Al Lark

Madame Marie France Ferret, maire de Saint Jouan des Guerets, ouvre la séance en remerciant le sous-préfet de Saint Malo de sa présence et précise les différents points à l'ordre du jour. Au préalable, elle informe les membres du COPIL que lors du Comité de pilotage restreint qui s'est tenu précédemment Dinan Agglomération a été reconduit à l'unanimité pour 3 ans comme structure de portage pour l'animation des sites Natura 2000 « Estuaire de la Rance » et « Ilots Notre dame et Chevret », Monsieur David Boixière a été réélu à l'unanimité Président du Copil de la ZSC et Madame Marie France Ferret réélue à l'unanimité Présidente du Copil de la ZPS.

Le bilan des actions menées entre 2020 et 2023 est ensuite présenté.

Le premier point évoqué porte sur les contrats Natura 2000.

Le premier concerne celui sur la tour de Penthièvre à Dinan sur une problématique « chiroptères ». Porté par Dinan Agglomération, il a fait l'objet d'une convention entre Dinan Agglomération, la Ville de Dinan, propriétaire du site et Bretagne Vivante, opérateur du suivi scientifique du site. Les travaux ont été réalisés entre 2020 et 2022. Ils portent sur l'installation de caméras et de projecteurs infra-rouges dans les 2 salles de la tour. Ce dispositif permet de suivre à distance sans dérangement la présence des chiroptères dans les deux salles en fonction de la saison. Il reste un point technique à solutionner et qui porte sur la transmission des données vidéo. Actuellement, compte tenu de la technique mise en œuvre, la diffusion en temps réel sur des écrans tant à l'OT de Dinan qu'à la Maison de la Rance à Lanvallay n'est pas possible.

Le deuxième contrat concerne la Ferme des Guettes sur la commune de Saint Suliac. Il concerne une propriété privée et a été porté en maîtrise d'ouvrage déléguée par Bretagne Vivante. Le chantier porte essentiellement sur deux actions : faucardage et export d'une roselière afin de favoriser la nidification de certaines espèces dont l'échasse blanche et restauration des dispositifs permettant de contrôler les niveau d'eau dans les différents bassins de cet espace avec la mise en œuvre de capteurs permettant une surveillance à distance du fonctionnement hydraulique.

Le deuxième point concerne le déploiement du nouveau référentiel des niveaux en Rance en juin 2020 à l'issue de la concertation menée entre 2015 et 2020 par la Sous-préfecture de Saint Malo, Natura 2000 et EDF. Ce référentiel vise à optimiser le fonctionnement du barrage en intégrant les différentes attentes des acteurs set usagers du bassin maritime. Natura 2000 s'est essentiellement axé sur le suivi environnemental de ce nouveau dispositif qui portait sur une rehausse des niveaux hauts de 12,00 à 12,30 m. Les résultats obtenus sont assez contrastés en fonction de la nature du substrat et de l'exposition : sur les sites meubles abrités, le constat porte sur une recolonisation par les plantes halophiles (herbus). Par contre, en pied de falaises, des observations portant sur des phénomènes d'érosion avec des risques d'effondrement induit par le batillage. Sur certains secteurs, cela s'est traduit par un recul de la servitude du littoral pour des raisons de sécurité.

L'accompagnement de la mission portée par l'EPTB sur la mise en œuvre d'un plan de gestion pérenne des sédiments en Rance est ensuite évoqué. Natura 2000, par ses présidents et son animateur, apporte dans ce cadre son expertise pour faire avancer le dossier.

Un rappel est apporté sur une mission portée par Natura 2000 en 2017 et qui a abouti à une autorisation ministérielle permettant aux communes intéressées de pouvoir procéder à des apports de sable sur certaines grèves selon des modalités précises. La dernière opération a été menée par la commune de La Richardais en 2023.

Dès 2015, des fermetures d'accès aux grèves des bords de Rance ont été opérées. En 2023, deux accès ont été fermés sur la commune de Saint Malo : la Basse Flourie et Quelmer. Menées en étroite collaboration avec la DDTM - DML 35 et la commune, ces opérations visent bien entendu à empêcher l'accès des véhicules terrestres à moteur sur la grève mais également à éviter les dépôts sauvages de bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU) sur les rives de bords de Rance où la DDTM-DM a procédé à l'élimination des épaves. Sur la commune du Minihic, la grève de Tanet a également fait l'objet en 2023 d'une démarche similaire.

Un débat s'ouvre concernant un avis demandé aux communes 22 des bords de Rance pour un projet d'arrêté préfectoral relatif à l'accès des véhicules terrestres à moteur sur les grèves. Ce projet porté par la DDTM 22 vise à clarifier la réglementation de la circulation des véhicules terrestres à moteur sur le DPM. Concernant les bords de Rance, Natura 2000 avait fait remonter aux services de l'Etat que l'absence d'aménagement (cale en maçonnerie, ...) sur certaines communes imposait une certaine tolérance afin que les plaisanciers puissent mettre à l'eau leurs embarcations sur remorque à partir de la grève.

Des opérations menées par Natura 2000 sur le site sont évoquées :

- un appui à la DDTM-DML 35 sur l'inventaire des épaves sur les bords de Rance qui s'est traduit par l'élimination d'un grand nombre de BPHU à l'initiative des services de l'Etat ;
- un appui technique auprès d'opérateurs privés (un projet de plantation de vignes sur la commune de Saint Jouan des Guerets) ;
- un accompagnement des services de l'Etat sur des projets d'aménagements (doublement du pont Chateaubriand) ;
- une réponse aux demandes des communes des bords de Rance (remplacement de la porte à mer du moulin du Prat – commune de La Vicomté sur Rance) ;
- un accompagnement d'une initiative portée par un élu de Plouer-sur-Rance et visant à nettoyer les fonds de la Rance par des plongeurs amateurs et les hauts de grève par une association (Opération Cormo'Rance) ;
- un suivi en régie des herbiers à zostères (assuré depuis 2014) qui traduit une évolution très positive de cet habitat protégé d'autant plus que les actions de sensibilisation effectuées par Natura 2000 auprès des usagers se traduisent par un certain respect de cet habitat par les pêcheurs à pied de loisir ;
- une implication toujours forte sur le site de Boschet (hors moulin, propriété privée) dont la gestion a été confiée par l'Etat au service ENS du Conseil départemental 35. Actuellement, les projets portent sur la dépollution du site et l'enlèvement du groupe électrogène. Une précision est apportée concernant l'échec de la reproduction des sternes sur l'étang (2022 & 2023). En 2022, cet échec est certainement lié à un dérangement humain ; en 2023, la cause de l'échec n'est pas identifiée mais des vidéos circulent sur les réseaux sociaux et attestent d'une pratique de kayak sous le pont d'accès au moulin à marée descendante et sur l'étang.

Le dernier point concerne le site de l'îlet sur la commune de La Richardais. En 2020, en raison de la pandémie, le feu d'artifice du 14 juillet tiré à partir de ce caillou par la commune a été annulé. L'absence de dérangement a permis l'installation de couples nicheurs de Sterne pierregarin, espèce protégée. Suite à ce constat effectué par Bretagne Vivante, la commune a pris la décision de ne plus

tirer de feux d'artifice à partir de ce lieu. Des dérangements humains altérant la réussite de la nidification ayant été constatés au cours des années suivantes, un groupe de travail piloté par la DDTM 35 et regroupant l'ensemble des acteurs a été mis en place. Les réflexions doivent aboutir d'ici la fin de l'année à la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, outil le plus pertinent pour assurer la quiétude de ce site. Une campagne d'information sera organisée auprès, entre autres, des acteurs du nautisme en Rance (dont l'UNAN 35) pour les informer de la prise de ces mesures de protection ainsi que les autres supports de communication du type , par exemple, « Nav&co ».

A l'issue de cette présentation et en absence de questions, le troisième point de l'ordre du jour est présenté. Il porte sur le projet d'extension de la ZPS dont l'emprise spatiale ne concerne aujourd'hui que les 2 îlots « Notre-Dame » & « Chevret ». Suite à un questionnement formulé par la DREAL, l'extension de cette ZPS a été évoquée. Jugée bénéfique pour la Rance, cette idée a fait l'objet de contacts bilatéraux entre l'animateur du site, les services de l'Etat, des élus, des gestionnaires de sites naturels, des associations et différents acteurs du territoire. En s'appuyant sur ces échanges et une étude réalisée par le GEOCA, des sites d'intérêt majeur pour l'avifaune ont été listés sur les bords de Rance. Ils sont tous intégrés dans la ZSC ce qui n'entraînerait donc pas de procédure réglementaire supplémentaire en cas de projet sur ces espaces. L'intérêt de les intégrer permet de renforcer la protection juridique des sites et aussi de lever des fonds (contrats « Natura 2000 ») pour des projets dédiés à la préservation de l'avifaune.

Le maire de La Ville ès Nonais évoque le cas du site dit du « camp viking ». Il s'inquiète de l'évolution du secteur (envasement) ce qui pourrait permettre un accès à pied à marée basse et donc, un dérangement fort nuisant à l'intérêt ornithologique de ce secteur. La DDTM intervient en précisant que, sur les sites à enjeux forts, la prise d'un arrêté de protection sera examinée avec beaucoup d'intérêt. Le maire de Saint Père s'interroge sur les zones identifiées sur la carte projetée à l'écran. Il ne s'agit que des zones à forts enjeux et rien n'est fermé. L'objectif n'est pas de « mettre ces secteurs sous cloche » mais de les préserver tout en les mettant en valeur. Bretagne Vivante, s'appuyant sur une étude de 2012, signale que la ZPS « Rance » est la plus petite de Bretagne (3 ha) et considère que l'extension sur l'ensemble du périmètre de la Rance serait cohérente. Le président du Copil ZSC intervient en rappelant qu'il existe de nombreuses mesures de protection sur la Rance. Actuellement, un projet de PNR devrait renforcer les protections réglementaires. Si les sites à forts enjeux avifaunistiques peuvent intégrer la ZPS, l'élargir à tout le périmètre de la ZSC pourrait susciter des crispations. La président du Copil ZPS rebondit en précisant qu'il faut mieux se donner du temps : faire un bilan à un an des contraintes induites par le PNR, être informés des conséquences d'une extension de la ZPS et décider collectivement en parfaite connaissance de cause des suites à donner à cet élargissement de périmètre. La DDTM 35 précise que cette procédure d'élargissement s'appuiera sur un argumentaire scientifique qui remontera au niveau de la préfecture. Cette étude sera coordonnée par la structure porteuse de l'animation Natura 2000. Le Conseil Régional informe que les dossiers d'extension de ZPS portent généralement au départ sur des périmètres très larges qui sont éventuellement revus à la baisse en fonction des résultats des études préliminaires. La DREAL rebondit sur cette dernière intervention en précisant que, d'une façon générale, il est préférable de partir sur une hypothèse large d'extension qui pourra être revue à la baisse à l'issue des études préliminaires et des résultats fournis par les groupes de travail rassemblant tous les acteurs. C'est uniquement à l'issue de cette concertation large et après avoir pris connaissance de toutes les conséquences de cette extension que les membres votants du Copil seront amenés à se prononcer sur le nouveau périmètre de la ZPS. Les maires de Langrolay-sur-Rance et Saint Père Marc en Poulet s'inquiètent d'une décision prise rapidement et dont l'impact n'est pas clairement identifié. Il est rappelé que le vote demandé au Copil ne porte pas sur un périmètre d'extension mais uniquement sur la décision de lancer les différentes actions (études, groupes de travail, instances de concertation, ...) qui aboutiront à terme à un prochain vote du Copil sur un éventuel périmètre agrandi, défini et accepté par tous les usagers du territoire. La DREAL souligne la nécessité, en regard de la durée d'une telle procédure, d'envisager toutes les hypothèses pour le nouveau périmètre afin d'intégrer tous les secteurs où le zonage en ZPS serait justifié. D'autant plus que les sites pressentis sont déjà dans la ZSC et donc resteraient à un

même niveau de procédure réglementaire mais en ayant la possibilité de lever des fonds « Natura 2000 » pour les enjeux avifaunistiques. Le financement de cette démarche d'extension est assuré à 100% par les fonds Etat-Europe. A l'issue de la collecte des données scientifiques existantes, il sera peut-être nécessaire de lancer des études complémentaires et, afin de disposer de tous les éléments, il paraît pertinent de réaliser celle-ci sur un territoire large.

A l'issue du débat, la Présidente du Copil ZPS résume la situation qui consiste à se prononcer sur le lancement d'une concertation large qui, en fonction des résultats fournis tant par les études préalables que par les échanges provenant des groupes de travail, pourra aboutir à terme sur une proposition de zonage intégrant dans l'extension de la ZPS les sites à véritables enjeux. Il est bien précisé que cette démarche ne peut être lancée que si les financements sont disponibles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

En absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie France Ferret, Monsieur David Boixière et le Sous-préfet de Saint Malo clôturent cette réunion du Copil.